Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

BTS GTLA

BTS Transport et prestations logistiques

Session 2015 • Code sujet : **15TSE4AOT** • Durée : **4 heures** • Coefficient : **8**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Faisabilité et chiffrage de la prestation logistique (4 questions) **Page 3**

2. Expédition vers l'Italie (1 question) **Page 5**

3. La démarche qualité (3 questions) **Page 6**

4. QCM (4 questions) **Page 9**

5. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 12**

Sujet officiel (PDF) : https://btsgtla.fr/assets/annales/bts-gtla/E4 - Mise en œuvre d'opérations de transport et de prestations logistiques/2015/BTS GTLA - E4 - Mise en œuvre d'opérations de transport et de prestations logistiques - Session 2015 - 1-Sujet.pdf

1. Faisabilité et chiffrage de la prestation logistique

VILLERS LOGISTIQUE étudie la réponse à l'appel d'offres de LAB PHYTO pour les produits destinés aux magasins bio, en s'appuyant sur la plateforme de Compiègne. Le dossier traite des flux de palettes, du coût annuel de transport en moyens propres, du coût de préparation et de la faisabilité financière de l'offre.

Question 1. Calculer le flux quotidien de palettes entre l'entrepôt de Compiègne et les magasins bio, à partir des caractéristiques des produits et des commandes fournies.

Les magasins commandent 90 × 45 = 4 050 produits par jour. Un tiers, soit 1 350 produits, est réfrigéré : chaque palette froide contient 10 × 9 = 90 produits, donc 15 palettes froides. Les 2 700 produits secs des magasins nécessitent 2 700 ÷ (15 × 18) = 10 palettes. Il faut ajouter les 3 palettes sèches équivalentes des commandes internet. Le flux sec est donc de 13 palettes.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Flux quotidien : 15 palettes froides et 13 palettes sèches, soit 28 palettes.

Question 2. Déterminer le coût annuel du transport entre l'entrepôt de Compiègne et les magasins bio en moyens propres, en retenant l'hypothèse de 28 palettes par jour, dont 15 sous température dirigée.

Une tournée quotidienne suffit pour chaque flux : le porteur frigorifique V4 transporte les 15 palettes froides et le porteur sec V6 les 13 palettes sèches. Chaque véhicule parcourt 62 km par jour. Pour V4, le temps de groupe froid comprend le trajet, soit 62 ÷ 65,1 h, et les 2 h d'attente, de chargement et de déchargement. Le coût fixe annuel correspond à 12 mois d'exploitation.

Poste annuel	Calcul	Coût
V6 sec	4 381 × 12 + 0,511 × 62 × 260	60 809,32 €
V4 froid	5 767 × 12 + 0,525 × 62 × 260 + 1,78 × (62 ÷ 65,1 + 2) × 260	79 033,36 €
Total	60 809,32 + 79 033,36	139 842,68 €

✓ RÉPONSE À RETENIR

Coût annuel du transport en moyens propres : 139 842,68 €.

Question 3. Déterminer le coût de préparation des palettes sur la plateforme de Compiègne pour toute la durée du contrat, en reprenant l'hypothèse de 28 palettes par jour.

Le poids traité inclut les produits et les palettes. Une palette sèche pèse 15 × 18 × 0,3 + 15 = 96 kg ; une palette froide pèse 10 × 9 × 0,3 + 15 = 42 kg. Pour 13 palettes sèches et 15 froides, le poids quotidien est de 1 878 kg, soit 37,56 h de préparation à 50 kg/h. Le salaire chargé est de 9,40 × 1,60 = 15,04 €/h. Les coûts sont calculés sur 260 jours.

Poste annuel	Coût
Main-d'œuvre de préparation	146 874,62 €
Chargement	4 562,13 €
Filmage et étiquetage	4 586,40 €
Location de surface	8 064,00 €
Matériel, quote-part de 20 %	1 593,60 €
Total, calculé sur les valeurs non arrondies	165 680,76 €

✓ RÉPONSE À RETENIR

Coût de préparation pour le contrat d'un an : 165 680,76 €.

Question 4. Vérifier si VILLERS LOGISTIQUE peut répondre favorablement à l'appel d'offres de LAB PHYTO.

Le budget maximal pour 28 palettes par jour pendant 260 jours est de 30 × 28 × 260 = 218 400 €. Le transport et la préparation totalisent 139 842,68 + 165 680,76 = 305 523,44 €, soit environ 41,97 € par palette et par jour. Le coût dépasse donc le budget de l'appel d'offres. VILLERS LOGISTIQUE ne peut pas accepter favorablement l'offre aux conditions financières calculées ; il faudrait réduire les coûts ou renégocier le budget.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Offre non viable au budget prévu : 41,97 € par palette et par jour, contre 30 € autorisés.

2. Expédition vers l’Italie

LAB PHYTO doit acheminer chaque semaine 32 palettes de Villers-Cotterêts à un client situé à Milan, qui souhaite être livré le mardi entre 8 h et 18 h. Il faut comparer les solutions routière, combinée rail-route et AFA, en tenant compte des coûts, des délais, de la marge demandée et des engagements environnementaux.

Question 5. Présenter les différentes solutions de transport possibles vers Milan et conseiller le client sur la solution qui paraît optimale compte tenu des contraintes et des engagements de LAB PHYTO. Réaliser l’opération en appliquant un taux de marge de 12 %.

Les 32 palettes pèsent 25,92 t et tiennent dans un ensemble articulé de 33 palettes, dont la charge utile légale est de 29,4 t. La marge de 12 % s’ajoute au coût d’achat. Pour l’AFA, quatre envois mensuels donnent 15 % de remise.

Solution	Coût d’achat	Prix de vente	CO_2 par envoi	Livraison mardi
Route	1 100,00 €	1 232,00 €	1 833 kg	Horaire non précisé
Combiné rail-route	1 024,80 €	1 147,78 €	495 kg	Vers 11 h 30
AFA	946,50 €	1 060,08 €	1 857 kg	À 8 h avec la navette de 2 h

Je recommande le combiné : il respecte le créneau, émet le moins de CO_2 et son prix reste inférieur à celui de la route. Le train arrive à Turin le mardi à 9 h, puis le post-acheminement dure 2 h 30. L’AFA peut livrer dès 8 h, mais ses émissions routières sont plus élevées.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Solution conseillée : combiné rail-route, 1 147,78 € prix de vente et environ 495 kg de CO_2 par envoi. Livraison prévue mardi vers 11 h 30.

3. La démarche qualité

VILLERS LOGISTIQUE souhaite améliorer la qualité de service de la plateforme de Compiègne, notamment le respect des délais de livraison. Le dossier s'appuie sur des indicateurs et tableaux de bord couvrant la période d'octobre 2014 à mai 2015, ainsi que sur des pistes d'analyse des causes et d'actions correctives.

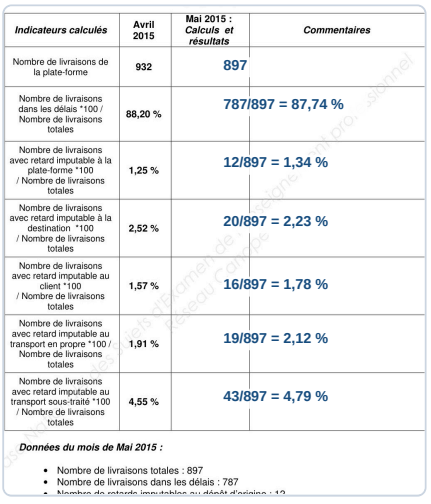
Question 6. Calculer les indicateurs de qualité du mois de mai 2015 pour la plateforme de Compiègne (60) et compléter l'annexe A à rendre avec la copie.

Les taux sont calculés sur les 897 livraisons totales. Il y a 110 livraisons hors délai, car 897 - 787 = 110. Les retards des catégories indiquées sont considérés comme distincts et exhaustifs : le transport sous-traité représente donc le solde après déduction des autres causes.

Indicateur de mai 2015	Calcul	Résultat
Livraisons de la plate-forme	Donnée	897
Livraisons dans les délais	787 / 897 × 100	87,74 %
Retards imputables à la plate-forme	12 / 897 × 100	1,34 %
Retards imputables à la destination	20 / 897 × 100	2,23 %
Retards imputables au client	16 / 897 × 100	1,78 %
Retards du transport en propre	19 / 897 × 100	2,12 %
Retards du transport sous-traité	43 / 897 × 100	4,79 %

Le taux de livraisons dans les délais est inférieur de 0,26 point à l'objectif de 88 %.

Annexe A complétée : résultats de mai



Indicateurs calculés	Avril 2015	Mai 2015 : *Calculs et résultats*	*Commentaires*
Nombre de livraisons de la plate-forme	932	897	
Nombre de livraisons dans les délais *100 / Nombre de livraisons totales	88,20 %	787/897 = 87,74 %	
Nombre de livraisons avec retard imputable à la plate-forme *100 / Nombre de livraisons totales	1,25 %	12/897 = 1,34 %	
Nombre de livraisons avec retard imputable à la destination *100 / Nombre de livraisons totales	2,52 %	20/897 = 2,23 %	
Nombre de livraisons avec retard imputable au client *100 / Nombre de livraisons totales	1,57 %	16/897 = 1,78 %	
Nombre de livraisons avec retard imputable au transport en propre *100 / Nombre de livraisons totales	1,91 %	19/897 = 2,12 %	
Nombre de livraisons avec retard imputable au transport sous-traité *100 / Nombre de livraisons totales	4,55 %	43/897 = 4,79 %	

Données du mois de Mai 2015 :

- Nombre de livraisons totales : 897
- Nombre de livraisons dans les délais : 787

✓ RÉPONSE À RETENIR

Mai 2015 : 897 livraisons, 87,74 % dans les délais et 43 retards imputables au transport sous-traité, soit 4,79 %.

Question 7. Compléter l'annexe B à rendre avec la copie en indiquant des causes possibles de dégradation des indicateurs et en proposant des actions correctives.

Les exemples ci-dessous complètent les cases laissées vides de l'annexe B. Pour les causes liées à l'exploitation, vérifier les horaires, les tournées, la préparation et les retours des clients. Une action corrective doit être suivie à l'aide des indicateurs afin de vérifier son efficacité et d'éviter que les retards se répètent.

Indicateur	Causes possibles	Actions correctives
Nombre de livraisons	Perte de clients mécontents, baisse d'activité	Prospecter et améliorer la qualité de service
Livraisons dans les délais	Retards cumulés aux différentes étapes	Analyser les indicateurs, diagnostiquer et suivre les actions
Retards imputables à la plate-forme	Préparation tardive, erreur de chargement, manque de personnel	Planifier les équipes, contrôler les commandes et les départs
Retards imputables à la destination	Attente au déchargement, client en retard	Confirmer les rendez-vous et appliquer les indemnités d'immobilisation
Retards imputables au client	Adresse, accès ou informations erronés	Faire confirmer les informations avant l'expédition
Retards du transport en propre	Panne, tournée mal organisée, aléa de conduite	Entretenir les véhicules et optimiser les tournées
Retards du transport sous-traité	Prestataire défaillant, prise en charge tardive	Évaluer les prestataires et suivre leurs délais

Annexe B complétée : causes et actions

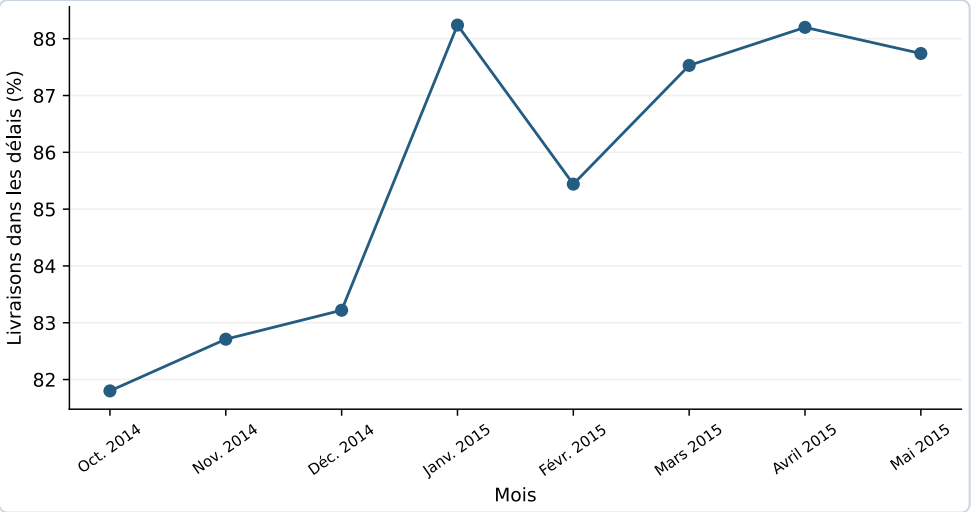


✓ RÉPONSE À RETENIR

Annexe B complétée : causes possibles et actions correctives adaptées à chaque indicateur.

Question 8. Analyser et commenter l'évolution des indicateurs de qualité de la plateforme de Compiègne sur la période d'octobre 2014 à mai 2015.

Le respect des délais passe de 81,80 % en octobre à 83,22 % en décembre, puis atteint 88,24 % en janvier après les changements de personnel de décembre. Il redescend à 85,44 % en février, remonte à 87,53 % en mars et 88,20 % en avril, avant de retomber à 87,74 % en mai. Seuls janvier et avril atteignent l'objectif de 88 %. D'avril à mai, les retards imputables à la destination diminuent, mais ceux liés à la plate-forme, au client et aux transports augmentent. La progression globale est donc réelle, mais irrégulière; les changements de personnel coïncident avec l'amélioration sans en prouver la cause.



✓ RÉPONSE À RETENIR

La performance progresse de 5,94 points d'octobre à mai, mais reste instable et repasse sous l'objectif en mai : 87,74 % pour 88 % visés.

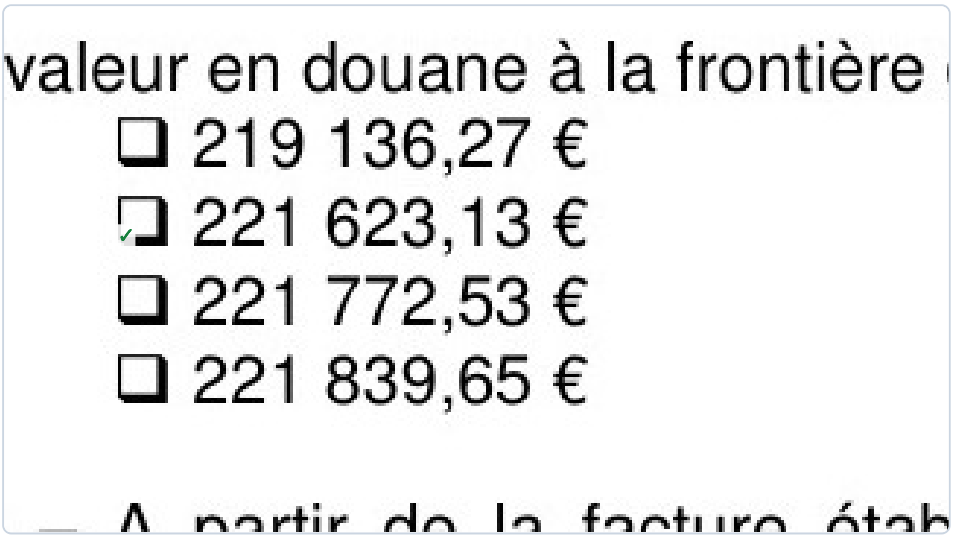
4. QCM

Le QCM évalue les connaissances de transport international et de dédouanement à partir d'une importation maritime de matelas gonflables et d'une facture de commissionnaire en douane. Les questions portent sur la valeur en douane, la taxation des honoraires, le taux de TVA et l'incoterm correspondant à la valeur facturée.

Question 1. À partir des données de l'achat de matelas gonflables sous incoterm FOB Hong Kong et des frais de transport, d'assurance, portuaires et de transit indiqués, choisir la valeur en douane à la frontière de l'Union européenne parmi les propositions.

Sous FOB Hong Kong, la valeur en douane à la frontière de l'Union européenne comprend la valeur des marchandises, le fret maritime et l'assurance jusqu'à Anvers. Conversion des montants en dollars : $(267937 + 7210 + 3123)/1{,}2556 = 221623{,}13$ €. Les frais portuaires à Anvers, le post-acheminement vers Paris et les prestations de dédouanement ne s'ajoutent pas à cette valeur à la frontière.

QCM 1 : valeur en douane



✓ RÉPONSE À RETENIR

Valeur en douane à retenir : 221 623,13 €, soit la deuxième proposition.

À partir de la facture ITP

Question 2.a. Indiquer si les honoraires d'agréé en douane sont taxables ou non taxables, et choisir la justification correspondante parmi les propositions.

Les honoraires d'agréé en douane rémunèrent une prestation distincte de l'importation des marchandises. Ils ne sont donc pas compris dans l'assiette de la TVA acquittée lors de la liquidation douanière. Le commissionnaire réalise ici sa prestation en France : ses honoraires sont soumis à la TVA française. Les deux justifications proposées pour la taxation sont donc exactes.

- Taxables, car non compris dans l'assiette de la TVA de liquidation douanière.
- Taxables, car l'opération est réalisée sur le territoire français.

QCM 2.a : honoraires d'agréé en douane

– Les honoraires d'agréé en douane sont :
☑ taxables car ils ne sont pas compris dans l'assiette de la TVA payée lors liquidation douanière
☑ taxables car cette opération a été réalisée sur le territoire français
❑ non taxables car ils sont compris dans l'assiette de la TVA payée lors de la liqu douanière
❑ non taxables car les marchandises proviennent d'un état tiers.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Cocher les deux propositions indiquant que les honoraires sont taxables.

Question 2.b. Choisir parmi les propositions les raisons expliquant l'application d'un taux de TVA de 20 % en pied de facture.

La TVA en pied de facture concerne les prestations facturées par le commissionnaire, et non la TVA à l'importation déjà acquittée. Le taux normal de 20 % s'applique à ces prestations de services. La localisation de la liquidation douanière et l'existence d'une avance de fonds ne justifient pas, à elles seules, ce taux de TVA sur le pied de facture.

1. La TVA n'affecte que les honoraires et frais du commissionnaire en douane.
2. Le commissionnaire est un prestataire de services soumis au taux normal.

QCM 2.b : TVA en pied de facture

– Le taux de TVA en pied de facture est de 20% car :
❑ les marchandises sont soumises à un taux de TVA normal
❑ la liquidation douanière se réalise en France
☑ elle n'affecte que les honoraires et frais de commissionnaire en douane
❑ il y a une avance de fonds
☑ le commissionnaire est un prestataire de service soumis à une TVA normal.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Cocher : « elle n'affecte que les honoraires et frais » et « prestataire de services soumis au taux normal ».

Question 2.c. Identifier, parmi les incoterms 2010 proposés, celui auquel correspond la valeur facture des marchandises indiquée sur la facture ITP.

La facture distingue la valeur des marchandises, indiquée à 68 621,80 USD, des frais de transport et des autres frais facturés séparément. Parmi les incoterms proposés, cette valeur des marchandises seules correspond à FCA Nagoya : le vendeur remet la marchandise au transporteur au lieu convenu. Les autres choix incluent un acheminement au-delà de Nagoya ou une prise en charge plus étendue des frais.

La valeur indiquée ne comprend pas le transport principal jusqu'à destination.

QCM 2.c : incoterm de la valeur facture

– La valeur facture des marchandises de 68621,80 USD correspond à l'incoterm 2010 :

- ✓ ❑ FCA Nagoya
- ❑ CPT Charles de Gaulle (CDG)
- ❑ CPT Lyon
- ❑ CIP Charles de Gaulle (CDG)
- ❑ DAP Lyon
- ❑ DDP Saint Orens

✓ RÉPONSE À RETENIR

Incoterm correspondant à la valeur facture : FCA Nagoya.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2015)

Bilan de l'épreuve : Cette épreuve de BTS Transport et prestations logistiques, session 2015, code 15TSE4AOT, dure quatre heures et a un coefficient 8. Elle étudie une prestation logistique pour LAB PHYTO, une expédition vers Milan, le suivi qualité d'une plateforme et des opérations de douane. Les compétences évaluées associent calcul des coûts, choix de transport, analyse d'indicateurs et maîtrise des règles de commerce international.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Un taux d'indicateur de qualité se calcule en rapportant le nombre de cas concernés au total des livraisons, puis en multipliant par 100.
- Pour chiffrer un transport, distinguer les coûts fixes, les coûts variables par kilomètre et, pour le froid, les coûts d'utilisation du groupe frigorifique.
- L'émission de CO2 en g/t.km dépend du tonnage transporté, de la distance parcourue et du mode de transport utilisé.
- La valeur en douane à l'entrée de l'Union européenne s'établit selon l'incoterm et les frais à inclure jusqu'à la frontière douanière.

Points de vigilance & attentes du jury

- Séparer les flux secs et frigorifiques, car les produits secs ne peuvent pas être transportés avec les produits sous température dirigée.
- Vérifier les capacités des véhicules, la distance aller-retour, les temps de service et le nombre de jours d'exploitation retenu.
- Présenter les calculs des indicateurs avec le bon dénominateur et distinguer les retards selon leur imputabilité.
- Pour comparer les solutions vers l'Italie, confronter coût, marge, horaires de livraison et engagements de réduction du CO2.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer le pourcentage de livraisons dans les délais ?

Divisez le nombre de livraisons effectuées dans les délais par le nombre total de livraisons, puis multipliez le résultat par 100. Présentez le calcul et arrondissez le pourcentage de manière cohérente.

Q : Comment comparer les solutions de transport vers Milan ?

Calculez le coût de chaque solution à partir des tarifs et distances fournis, puis appliquez la marge demandée. Vérifiez ensuite que les horaires permettent la livraison le mardi entre 8 h et 18 h et comparez les émissions de CO2.

Q : Les dossiers ont-ils tous le même nombre de points ?

Non. Le sujet attribue 60 points au dossier 1, 45 au dossier 2, 35 au dossier 3 et 20 au dossier 4. La durée totale de l'épreuve est de quatre heures et son coefficient officiel est 8.

Q : Comment traiter les retards dans l'analyse qualité ?

Utilisez les catégories d'imputabilité données par le sujet, rapportez chaque nombre de retards au total des livraisons et exprimez le résultat en pourcentage. Les causes et actions proposées doivent correspondre à l'indicateur concerné.

Sujet officiel associé (PDF) : https://btsgtla.fr/assets/annales/bts-gtla/E4 - Mise en œuvre d'opérations de transport et de prestations logistiques/2015/BTS GTLA - E4 - Mise en œuvre d'opérations de transport et de prestations logistiques - Session 2015 - 1-Sujet.pdf
Ressources BTS Gestion des Transports et Logistique Associée : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.